<u>Règlement</u> Belgian Enduro Cup 2018.

La Belgian Enduro Cup est coordinatrice de plusieurs organisations au sein d'un même coupe d'Enduro belge.

LA TOTALITE des PRIZE MONEY s'élève à 650€ accompagné de lots.

La Belgian Enduro Cup gérée par l'ASBL Mountainbike Enduro demande à chaque organisateur de lui fournir les informations nécessaires dans les délais demandés. Elle demande également que chaque organisateur désigne des responsables pour les points suivants :

- **Responsable Traçage**
- **Responsable Sécurité**
- **Responsable Inscription**
- **Responsable Communication**

Chaque organisateur se devra de prévoir un service de secours mobile de type ambulance avec l'équipement adapté.

<u>Points du règlement pour l'organisation d'une manche d'Enduro à la Belgian Enduro Cup</u>

Tout participant prenant part à l'une des compétitions du présent règlement s'engage à respecter celui-ci et à connaître l'ensemble de ces points lorsqu'il se présente au retrait de son dossard.

- **Article 1 – Dates et Lieux**

- **Papa's Trail Duro - Rendeux - 08/04**
- **Legenduro Amblève - Remouchamps - 06/05**
- **Enduro des Hautes Fagnes - Malmedy - 23/06**
- **Grand Raid Godefroy Enduro - Bouillon - 08/09**
- **Enduro de la Lesse - Daverdisse - 16/09**

- **Article 2 – Participation / Catégories**

2.A – La BELGIAN ENDURO CUP (BEC) est ouvert à tous les compétiteurs licenciés ou non. Pour les licenciés (FCWB / RLWB), la présentation de la licence sera demandée lors de l'inscription. Pour les non licenciés il leur sera demandé d'adhérer à une assurance d'un jour auprès de la FCWB. **<u>En cas de Licence étrangère (UCI) , il vous sera demandé de présenter une autorisation de votre fédération à participer à la course en Belgique que nous conseillons de demander à l'avance (3mois) et pour l'ensemble des courses de la saison.</u>**

2.B –Le nombre de participants maximum est déterminé par l'organisateur de chaque épreuve en fonction de ses capacités d'accueil.

2.C - La BEC est ouvert à tous; **à partir de 15 ans dans l'année**. Les catégories d'âges se répartiront de la manière suivante:
DAMES 15 ans et plus,
CADETS 15-16 ans
JUNIORS 17-18 ans,
ELITES 19-29 ans ,
MASTERS 1 30-39 ,
MASTERS 2 40/49
MASTERS 3 50 ans et plus

2.D - Les vélos électriques ne seront pas autorisés pour la course dans les catégories ci-dessus, une catégorie est crée pour l'évènement (Homme et Dame) et prendrons le **départ avant (avec un écart de 15 minutes) ou après les autres concurrents. Les participants seront hors-catégorie RLVB ou FCWB (la catégorie E-BIKE étant appart) . Le vélo devra être équipé d'un moteur d'origine et non modifié pour ne pas dépasser les 25km/h d'assistance maximale.**

- **Article 3 – Parcours et déroulement de la course**

3.A - Les Épreuves Spéciales (E.S.) adoptent **un profil descendant.** (**75 à 90 %** de descente pour 10 à 25 % de plat ou éventuellement petite montée qui représente la répartition idéale). Les E.S. seront matérialisées par des rubalises posées soit de façon continue soit de façon intermittente. Tout pilote franchissant la rubalise continue devra remonter là où il l'a franchie afin de reprendre le parcours. Tout franchissement volontaire de la rubalise dans le but de gagner du temps pourra entraîner la mise hors course du concurrent. Les parcours devront présenter un minimum de technicité qui sera évalué par l'ASBL Mountainbike Enduro et apprécié par les autres organisateurs afin de garantir une certaine qualité à l'ensemble de la série.

3.B - **Les participants ne seront pas autorisés à repérer la spéciale qui sera délimitée au Départ par une rubalise soigneusement installée par l'organisateur selon la règle suivante:**
4m d'écart entre la ligne de départ et le tapis de chronométrage autour duquel un rayon de 2 mètre sera rubalisé pour éviter le passage des compétiteurs en attente. En cas de franchissement, le compétiteur se verra infliger une sanction de **15** secondes. Une exception pourra être faite sur certaines spéciales et selon autorisation de l'organisateur.

3.C – Nombre d'E.S. : le nombre de secteurs chronométrés devra être au minimum de 5 et si possible 4 différentes.

3.**D** – Les liaisons entre les spéciales (secteurs non chronométrés) devront se faire en pédalant. En aucun cas un concurrent ne pourra recourir à l'utilisation de véhicules

personnels pour se rendre aux départs des E.S. Sur ces secteurs de liaison, les concurrents devront respecter le code de la route lorsqu'ils emprunteront ou traverseront des voies ouvertes à la circulation. Le temps de liaison sera limité(Par une barrière horaire communiquée par l'organisateur ou par un temps de départ déterminé qui en cas de non respect lui engendrera une pénalité égale à son temps de retard selon les règles ci-dessous) . L'organisateur s'engage à flècher de manière suffisante les liaison à l'aide des flèches fournies par la Belgian Enduro Cup .

Pénalités pour arrivée tardive sur l'horaire de départ imposé :
de 1 seconde à 60 secondes : pénalité du nombre de secondes en retard
de 1 à 5 minutes : pénalité d'une minute par minute entammée
plus de 5 minutes : pénalité de 5 minutes + 1 minute par 5 minutes de retard supplémentaire

3.E- Les parcours pouvant emprunté et des terrains militaires, privés ou protégés, il est rappelé aux concurrents qu'il est strictement interdit de sortir des sentiers autorisés.
Le passage n'est autorisé que le jour de la course pour le bien de l'épreuve et la pérennité de celui-ci. **Il sera donc interdit de rouler avant et après. Il pourra être interdit de participation sur les épreuves suivantes.**

IL EST DONC INTERDIT DE ROULER AVANT ET APRES LA COURSE SUR LES TRACES SANS AUTORISATION, CERTAINES TRAVERSANT DES CHEMINS/PROPRIETES PRIVEES.

3.F - Les reconnaissances 5 jours avant l'épreuve seront interdites et ouvertes à pénalités sauf dérogation de l'organisateur. L'organisateur pénalise le coureur pris par **2 minutes de pénalité.**

3.G - Un concurrent rattrapé doit laisser le passage libre, même s'il a doublé le coureur auparavant et qu'il se fait redoubler.

3.H - Si un pilote se présente en retard à son départ, il est considéré comme parti et le chrono tourne. Respectez les heures de départ sauf si le départ est défini comme libre.

3.I - Tout départ volé sera sanctionné de 15 secondes de pénalité. Il en va de même si le concurrent coupe une rubalise, il sera sanctionné de 15 secondes.

3.J - Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui aura effectué l'intégralité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des épreuves spéciales. En cas d'égalité, c'est le temps de la dernière spéciale qui départagera les concurrents. En cas d'ultime égalité, le commissaire présent prendra une décision de partage.

3.K - Chaque participant recevra à la fin de l'épreuve un repas de l'organisateur.

3.L - Chaque organisateur s'engage à proposer un parcours sécurisé et à effectuer un contrôle des zones dangereuses pour les sécuriser avec des filets ou matelas si nécessaire.

L'organisateur mettra en charge une personne pour s'occuper de ce point et sera contrôlé la veille ou en ouverture de l'épreuve par la Belgian Enduro Cup .

TOUT DE FOIS, CHAQUE PERSONNE PRENANT PART A LA COURSE SE DOIT DE RESTER MAITRE DE SA VITESSE ET DE SON VELO.

- **Article 4 - Inscriptions**

4.A - Les inscriptions seront gérées par le comité de coordination de la BEC ainsi que les organisateurs pour effectuer les STARTS LISTES. Le prix est fixé à 35€ (hors licence-jour) .

4.B – Les inscriptions seront annoncées à l'avance sur le site web du BEC www.BelgianEnduroCup.be ainsi qu'à travers les différents médias (presse , Facebook,..) avec un minimum de 6 semaines à l'avance.
4.C - Aucun engagement ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement dans les 2 semaines précédent l'épreuve quelque soit le motif. Tout de fois, le concurrent pourra revendre sa place et fournira à l'acheteur un mail ou document attestant de la revente de sa place.

4.D - La Belgian Enduro Cup se réserve le droit de valider l'inscription de n'importe quel coureur pour des raison de communication ou visibilité média. Les frais d'inscription resteront à charge de l'organisateur malgré tout.

4.E. - La start list sera réalisé au minimum selon le principe suivant : Classement des 40 premiers du championnat dans l'ordre au moment de la date de l'épreuve ou selon le classement de la course de l'an passé si elle a déja eu lieu. Les autres concurrents seront placés selon leur demande accompagnateurs en essayant de respecter les niveaux des concurrents. Le numéro 1 sera automatiquement réservé au champion de Belgique.

4.F- L'organisateur s'engage à proposer un site de départ et d'arrivée adapté avec les commodités suivantes :

- Parking ou facilités pour parquer proche
- Salle d'inscription avec espace pour l'**équipe de chronométrage**
- Salle de réception pour le repas des participants et place pour l'installation d'un podium avec Bache de fond (support à fournir) .
- Vestiaires / Douches en cas de mauvaises conditions climatiques.
- Bike Wash en cas de fortes mauvaises conditions climatiques.
- **Plan d'accès pour les spectateurs aux différentes spéciales.**
- Table de récupération des puces.
- Bar avec restauration (pouvant être profit de l'organisateur)
- Espace pour l'installation d'exposant en cas de demande.
- CRASHMAP pour faciliter l'arrivée des secours.
- Local pour contrôle anti-dopage (voir détails sur le site de la RLVB : http://www.belgiancycling.be/content.asp?language=fr&id=146&subid=254&sid=&ssid=) .
-

4.G L'horaire d'inscritpion minimum sera comme ceci : 7h à 8h30 avec la fermeture des inscriptions maximum 30 minutes avant le briefing pilotes.

- **Article 5 - Accueil et retrait des plaques**

5.A - L'accueil des concurrents et le retrait des plaques se feront le matin de la course, et selon les horaires qui seront communiqués par chaque organisateur. Il est possible d'organiser un retrait la veille de la course en vérifiant au préalable la disponibilité de la fédération.
5.B - Les concurrents devront présenter leur licence ou remplir une assurance d'un jour en contre partie de quoi ils se verront remettre leur plaque de cadre. Pour les courreurs étrangers munis d'une licence, il devront se munir d'une autorisation de sortie du pays de leur fédération.

5.C - Chaque organisateur proposera au minimum une toilette à l'endroit de l'accueil des participants.

5.D. - Chaque organisateur s'engage à l'installation d'une table d'inscription éfficace avec l'éffectif suivant : 1 Echange/Changement de plaque , 1 Fédération/Licence , 1 Remise pack avec plaque/Puce, 1 Caution pour la Puce.

5.E. - Chaque organisateur s'engage à fournir à chaque participant, un repas chaud à l'arrivée de l'épreuve en attendant les podiums. AUCUN REPAS DE TYPE SNACK ne sera toléré.

5.F. - Chaque organisateur s'engage à fournir pour la journée au minimum pour ses bénévoles, les commissaires et les représentants de la BEC un Lunch Pack pour la journée comprenant une boisson et un snack/repas pour le midi si la course terminait au delà de 15H30.

- **Article 6 – Conformité du Matériel**

6.A - Les vélos seront de types VTT, avec un cintre muni de bouchons et sans embouts. Ce cintre devra être de forme plate ou relevé. Le vélo devra être muni de freins efficients, à l'avant et à l'arrière. Pas de Tandem. Il est conseillé d'avoir une fourche avec Suspension de Minimum 120mm de débattement avant et des freins à disques hydrauliques.
6.B - L'organisateur se réserve le droit d'exclure un concurrent si celui-ci participe à une épreuve avec un matériel pouvant se révéler dangereux ou non conforme : absence de bouchon de cintre par exemple ou freins à patins.

6.C - Chaque concurrent recevra un système de chronométrage à puce lors de chaque épreuve pour calculer ses temps lors de ses départs et arrivées.

6.D. - Le participant ne sera pas autorisé de recouper/modifier sa plaque de cadre qu'on lui remettra Dans le cas contraire, il sera sanctionné de 30 secondes.

6.E. - Le participant ne sera pas autorisé à changer des pièces (hors d'usure) lors de la course tel que des roues,...Celles-ci seront étiquetées avant le départ. Il pourra donc

remplacer (dérailleur, chaine, plaquettes, pneus et chambre à air) .Cette réparation devra être effectuée par le pilote lui-même ou par un autre concurrent voulant l'aider. Il n'est donc pas autorisé d'avoir une assistance sauf dans le cas ou une zone technique est définie par l'organisateur durant la course. Dans le cas du non respect du présent règlement, le courreur se verra infligé **une pénalité de 3 minutes.**

- **Article 7 - Équipement et Protections**

- Le port du **Casque intégral , des gants longs, coudières, genouillères,** de la dorsale ou sac à dos homologué enduro, **maillot manches longues et short (non lycras)** sont obligatoires.

- Les vidéos embarquées sont complètement interdites durant la course.
- Chaque organisateur se réserve le droit de renforcer ce point du règlement.
-Vérification des protections avant les spéciales.
Tout concurrent se présentant au départ sans son casque avec la jugulaire fermée se verra refuser le départ.
Il est recommandé de prendre de quoi réparer, se soigner et se nourrir.

La tolérance du non port du casque typé route (sans mentonnière) durant les liaisons est acceptée mais vivement conseillé.

La Belgian Enduro Cup se réserve le droit d'exclure un coureur qui enfreindrait le règlement en fraudant sur son matériel de sécurité.

- **Article 8– Aspect environnemental, éthique et pénalités de course.**

8.A - Notre pratique se déroule dans un cadre naturel et nous souhaitons le préserver le plus longtemps et le plus efficacement possible. Les concurrents pris en train de jeter intentionnellement des papiers ou autres détritus non biodégradables, seront pénalisés au chrono de 5 minutes.
8.B- Les insultes envers un commissaire, des organisateurs, des autochtones ou des coureurs, entraîneront une disqualification. Il en est de même en ce qui concerne une rixe ou un comportement **agressif** ou **dangereux** envers des personnes ou le matériel.
8.C- Un concurrent rattrapé doit céder le passage, même s'il a doublé le coureur auparavant. Il est interdit de stationner sur le parcours des spéciales. En cas de gêne intentionnelle la pénalité sera de 30 secondes.
8.D- Disqualification ou pénalité 5 minutes en cas de franchissement volontaire de la zone balisée permettant de gagner du temps.
8.E - Disqualification en cas de matériel non conforme.
Ces décisions seront prises par un collège de commissaires.
La Belgian Enduro Cup se réserve le droit d'exclure un coureur qui enfreindrait le règlement en fraudant sur son matériel de sécurité.
8.F. - Disqualification de la course et pour le restant de la saison en cas de diagnostic pour dopage lors d'un contrôle effectué par la Communauté Française.

- **Article 9 - Droit à l'image.**

En s'engageant sur une épreuve, les participants, les organisateurs autorisent l'exploitation de toutes images ou vidéos prises sur les courses. Il en est de même avec les photographes utilisant les épreuves du BEC.

- **Article 10– Classement / Attribution des points**

10.A – Pour chaque épreuve, le classement s'effectue en totalisant les temps de chaque ES. **Il n'y aura pas de spéciale Joker.**
Les temps seront comptés au dixième de seconde.

Pénalités spécifiques à l'Amblève Légende Enduro
Pénalités pour arrivée tardive sur l'horaire de départ imposé :
de 1 seconde à 60 secondes : pénalité du nombre de secondes en retard
de 1 à 5 minutes : pénalité d'une minute par minute entammée
plus de 5 minutes : pénalité de 5 minutes + 1 minute par 5 minutes de retard supplémentaire
10.B - A l'issue de chacune des courses un podium pour chaque catégorie définie sera réalisé.
10.C - Le barème d'attribution des points pour la BEC sera le suivant : cf. **tableau d'attribution des points.**
10.D - Le classement général du la BEC se fera par addition des points acquis dés la 1er manche.
Pour prétendre au podium final, il faudra cumuler au minimum des points sur X-1 / X manches organisées et X/X manches au dessus de 5 manches .
En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places totalisées **sur l'ensemble des courses** et si cela ne suffit pas alors ils seront départagés par la meilleure place au moment de la dernière course.

- **Article 11 - Récompenses et remise de prix**

11.A - Pour chacune des courses les organisateurs sont libres de choisir leur mode de récompense des participants.

11.B - La participation des concurrents à la remise de prix est obligatoire. Dans le cas d'une absence injustifiée à la remise des prix le concurrent ne percevra pas son prix.

11.C - Chacun vainqueur scratch de sa catégorie recevra en fin de saison 50€ sur le classement total. Le 2ième et 3ième recevront un chèque d'u une valeur de 25 et 15€ pouvant être agrémenté de lots. Le scratch toutes catégories recevra un chèque d'une valeur de 150€ par la Belgian Enduro Cup .

Article 12 Calcul des points.

12.A -Les points seront attribués selon le tableau ci-dessous. Il y aura une attribution de points pour le classement Scratch .

12.B Les participants devront participer à minimum 4 courses pour faire partie du classement général de la BEC.Les points sont calculés de la manière suivante : Cumule sur toutes les manches si moins de 4 et a X-1 / X manches au delà de 5 manches sur les meilleurs manches réalisées .

12.2 - Classement Général Final Type.
Scratch toutes catégories
1e M :
2e M :
3e M :
Classement Cadets H 15-16 ans
1e M :
2e M :
3e M :
Classement Juniors H 17-18 ans
1e M :
2e M :
3e M :

Classement Séniors1 H 20-29 ans
1e M :
2e M :
3e M :
Classement Master 1 H 30-39 ans
1e M :
2e M :
3e M :
Classement Master 2 40-49 ans
1e M :
2e M :
3e M :
Classement Master 3 50 ans et +
1e M :
2e M :
3e M :
Classement Dames toutes catégories
1e Mme :
2e Mme :
3e Mme :
Classement E-bikes
1° :
2°:
3°:
>> Tableau d'attribution des points pour le Classement de chaque course.
1 – 500
2 – 450
3 – 420
4 – 400
(+10)
5 – 390

6 – 380
7 – 370
8 – 360
9 – 350
10 – 340
(+5)
11 – 335
12 – 330
13 – 325
14 – 320
15 – 315
16 – 310
17 – 305
18 – 300
19 – 295
20 – 290
(+4)
21 - 286
22 - 282
23 - 278
24 - 274
25 - 270
26 - 266
27 - 262
28 - 258
29 - 254
30 – 250
(+3)
31 - 247
32 - 244
33 - 241
34 - 238
35 - 235
36 - 232
37 - 229
38 - 226
39 - 223
40 - 220
(+2)
41 - 218
42 - 216
43 - 214
44 - 212
45 - 210
46 - 208
47 - 206

48 - 204
49 - 202
50 - 200
51 - 198
52 - 196
53 - 194
54 - 192
55 - 190
56 - 188
57 - 186
58 - 184
59 - 182
60 - 180
61 - 178
62 - 176
63 - 174
64 - 172
65 - 170
66 - 168
67 - 166
68 - 164
69 - 162
70 - 160
71 - 158
72 - 156
73 - 154
74 - 152
75 - 150
76 - 148
77 - 146
78 - 144
79 - 142
80 - 140
81 - 138
82 - 136
83 - 134
84 - 132
85 - 130
86 - 128
87 - 126
88 - 124
89 - 122
90 - 120
91 - 118
92 - 116
93 - 114

94 - 112
95 - 110
96 - 108
97 - 106
98 - 104
99 - 102
100 - 100
(+1)
200 et plus – 1